
Projet de délibération n° FIN 01

Débat d'orientations budgétaires 2010

Exposé

La loi du 6 février 1992 dite loi ATR « administration territoriale de la république » prévoit que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

La réglementation ne prévoit toutefois pas comment doit être organisé ce débat et ne précise pas non plus la forme que doit revêtir la note d'information.

Traditionnellement, le débat d'orientation budgétaire constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement juridique et financier de la collectivité, sur les projets de l'exercice à venir et sur les perspectives financières à moyen terme compte tenu des programmes d'investissement déjà délibérés.

Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires, est annexé à la présente délibération. Il précise les principales masses budgétaires envisagées pour 2010 pour chacun des budgets et trace les perspectives financières à moyen terme.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 6 novembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire dans les termes présentés en annexe.

Article 2

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.



Budget 2010
Débat
d'orientations
budgétaires

Conseil de Communauté du
20 novembre 2009

Grand
le **TOULOUSE**
communauté urbaine

Des orientations budgétaires dans un contexte fortement perturbé

Le projet de loi de finances 2010 prévoit une véritable refonte du système de fiscalité locale avec deux axes majeurs :

- ▶ La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation économique territoriale
- ▶ Une redistribution des autres impôts locaux entre les différentes collectivités

Cette réforme annoncée de longue date surprend toutefois pas son ampleur.

Elle modifie de fait les perspectives financières des organismes publics locaux et ses conséquences pour le Grand Toulouse restent à étudier à long terme.

Face à cette recomposition des ressources fiscales des collectivités locales et des EPCI, les agglomérations sont confrontées à des exigences de plus en plus fortes en matière de service aux usagers :

- ▶ Transports collectifs à développer
- ▶ Urbanisation à poursuivre
- ▶ Ecologie urbaine à prendre en considération

Pour le Grand Toulouse, le passage en communauté urbaine s'opère dans ce contexte, innovant du fait de l'ensemble des enjeux et complexe du fait des incertitudes.

Ce débat d'orientations budgétaires restera centré sur 2010 uniquement. Une année qui, en même temps que la poursuite de la structuration de ses compétences sera l'occasion pour le Grand Toulouse de :

- ▶ Mettre en place sa programmation pluriannuelle communautaire
- ▶ prenant en considération la nouvelle donne fiscale.

Les éléments de contexte : les orientations du projet de loi de finances de 2010

Projet de loi de finances 2010 : principales orientations

Les articles du projet de loi des finances concernant la réforme de la fiscalité locale ne sont pas aboutis. Ils seront donc présentés au stade du projet de loi initial. Les amendements de la commission des finances seront également présentés.

Le projet initial prévoit en effet :

1. La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une cotisation économique territoriale. Celle-ci se décompose en deux parts :

- a. La cotisation locale d'activité qui bénéficie au groupe communal (communes ou EPCI). La CLA est calculée en tenant compte de la valeur locative des terrains et immeubles de l'entreprise. Le taux d'imposition est votée par les assemblées délibérantes.
- b. La cotisation complémentaire qui bénéficie aux départements (75%) et aux régions (25%). Cette cotisation a pour assiette la valeur ajoutée de l'entreprise. Le taux fixé par l'Etat, est progressif en fonction du chiffre d'affaire du contribuable. Le taux varie de 0% à 1,5 %. Les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 500 000 euros sont exonérées. Sa perception est nationale et sa répartition pour chaque collectivité aura lieu sur des critères physiques tels que les effectifs, les biens...

Des mesures complémentaires sont également envisagées comme :

- ▮ L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau ;
- ▮ Une modification de l'imposition des installations nucléaires ;
- ▮ Le transfert de produits fiscaux de l'Etat aux collectivités comme le solde de la taxe sur les conventions d'assurance aux départements, le solde des droits de mutations aux communes, la taxe sur les surfaces commerciales aux communes ou aux EPCI à TPU.

Les concours financiers de l'Etat

L'Etat s'était engagé à une progression des concours financiers qu'il verse aux collectivités locales au niveau de l'inflation. Pour respecter cet engagement, l'Etat prévoit une enveloppe globale en augmentation de 1,2%. Cette enveloppe comprend désormais le fonds de compensation de la TVA qui, dans le cadre du plan de relance de 2009, a fait l'objet du décalage anticipé d'un an de son versement pour les collectivités ayant maintenu leurs investissements. Compte tenu des sommes affectées au FCTVA, la dotation globale de fonctionnement connaîtra une progression estimée à seulement 0,6% dans le projet de loi de finances.

S'agissant des EPCI à fiscalité propre, la dotation globale de fonctionnement est répartie en deux parts :

- ▮ La dotation de compensation qui remplace la compensation de la suppression de la part salaire de la TP de 1999 et qui évoluerait de 0,24 % ;
- ▮ La dotation d'intercommunalité calculée sur la base d'une dotation par habitant multipliée par le nombre d'habitants.

Pour cette dernière l'Etat a prévu une revalorisation de 1,31 % de l'enveloppe générale. Toutefois, la nouvelle formule au recensement de la population a pour conséquence une augmentation désormais annuelle du nombre d'habitants. Ce facteur est intégré dans le calcul de la dotation par habitant et par type d'EPCI. Il en résulte pour les communautés urbaines une baisse de leur attribution par habitant de 0,88%.

L'actualisation des bases

Le projet de loi de finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives pour la taxe d'habitation et le foncier bâti de 1,2%. En 2009, l'actualisation était de 2,5%.

▮ Une part des frais de gestion aux EPCI et/ou aux communes

2. La redistribution des ressources entre collectivités :

▮ Toute la taxe professionnelle (assise sur le foncier ou sur les recettes) des départements et des régions est recyclée en CLA au profit des EPCI ou des communes.

▮ La taxe foncière des régions est réallouée au bloc communal (foncier bâti et non bâti).

▮ La taxe d'habitation des départements est attribuée au bloc communal.

▮ Les départements et les régions reçoivent la totalité de la cotisation complémentaire.

3. La compensation de la perte de ressources fiscales

Elle a lieu à deux niveaux :

▮ Globalement une dotation de compensation nationale est créée afin de compenser la diminution des produits fiscaux par niveau de collectivité. Cette dotation concerne plutôt les départements (2,1 Mds€) et les régions (1 Mds€) et plus marginalement le bloc communal (0,4 Mds€).

▮ Les pertes individuelles sont compensées par un dispositif de reversement/prélèvement selon que la collectivité est en excédent ou en déficit en 2011 par rapport à ce qu'elle aurait eu dans l'ancien système. Les gains et pertes sont ainsi régulées via un fonds national de garantie.

Pour le Grand Toulouse, le fonds de garantie lui permettrait de recevoir 40,6 M€ par an. Les recettes fiscales progresseraient sans augmentation des taux, de 1% par an. Les taux d'imposition seraient les suivants :

▮ **CLA : 32,12%**

▮ **Taxe d'habitation : 13,51 % au lieu de 4,02%**

▮ **Taxe foncière : 10,38 % au lieu de 5,18%**

4. Le plafonnement à la valeur ajoutée est maintenu globalement sur les deux cotisations additionnées, CLA et CC, avec un abaissement du taux de plafonnement à 3%.

5. Les aménagements proposés par la commission

des finances, concernent :

▮ L'attribution d'une part de la cotisation complémentaire au bloc communal. La redistribution de la cotisation nationale se ferait à 20% pour le bloc communal, et 55% aux départements au lieu de 75%.

▮ En contrepartie les départements recevraient une partie du foncier des régions (60%), le bloc communal gardant seulement 40%.

▮ La territorialisation de la valeur ajoutée, c'est-à-dire un calcul de celle-ci, commune par commune. Or, cette localisation est difficilement réalisable à l'échelle communale (dispersion des établissements d'une même entreprise dans plusieurs communes) et le risque de perte de produit fiscal du fait de changement de localisation et/ou de changement de taux, de deviendra plus important alors qu'il n'y a pas de compensation prévue.

Cette réforme représente donc « une spécialisation de l'impôt », juge Alain Guengant lors du séminaire annuel de Ressources Consultant finances à Paris le 22 octobre 2009.

▮ Le bloc communal dispose désormais d'impôts locaux assis sur la notion de valeur locative. Son pouvoir fiscal est maintenu.

▮ Les départements et les régions bénéficient en majorité d'impôts assis sur des valeurs économiques réelles sans pouvoir fiscal.

En principe les impôts basés sur des valeurs économiques sont plus dynamiques que les valeurs locatives. Toutefois ils sont également plus sensibles aux crises et aux aléas.

Par ailleurs, la valeur locative des immeubles retrouve une place importante pour les impôts communaux. De ce fait leur révision est à nouveau d'actualité.

On peut également penser que la réflexion sur les dotations de l'Etat et la péréquation devrait devenir rapidement un chantier prioritaire.

2010, deuxième année d'existence de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Le budget 2010 a été bâti pour répondre au nouveau périmètre d'intervention qui comprend désormais :

- Le développement urbain et économique
- L'assainissement et l'eau potable
- Les transports
- La politique de l'habitat et de la cohésion sociale.
- L'environnement
- Certaines bases de loisirs
- la voirie
- La propreté
- Les déchets
- L'urbanisme

En 2009, la structuration des compétences a débuté. Toutefois certains syndicats ont poursuivi dans leurs budgets l'exécution des restes à réaliser en investissement et grâce à des conventions de gestion ont assuré la continuité du fonctionnement du service. Ces dispositions ont été prises dans l'attente de la réorganisation des compétences de part et d'autres et du partage effectif de leur patrimoine avec les communes retirées, patrimoine (biens et dettes) immédiatement remis au Grand Toulouse.

Pour faire vivre ces compétences, l'organisation de la communauté urbaine a privilégié la mutualisation des services, notamment avec la Ville de Toulouse

Le débat d'orientations budgétaires va proposer une première analyse financière concernant l'année 2009, afin d'appréhender les grandes masses budgétaires. Dans un deuxième temps, il donnera un éclairage sur la future programmation 2010 et sur les conditions de sa réalisation.

Les budgets du Grand Toulouse

Le Grand Toulouse dispose de plusieurs budgets annexes :

- Le service d'assainissement, depuis 2001
- Le budget de l'immobilier d'entreprises, depuis 2001
- Le budget IMT, depuis 2001
- Le budget du Cancéropôle, depuis 2006
- Le budget du lotissement Elca, depuis 2006
- Le budget du lotissement Bordelongue, depuis 2007
- Le budget de l'Aéroport de Lasbordes, depuis 2007
- Le budget du lotissement Fontbeuzard Les quatre saisons depuis 2008
- Le budget de la délégation de service public Aéroscopia depuis 2008
- Le budget de production et de distribution de l'eau potable depuis 2009

En 2010, un nouveau budget annexe est créé :

- Le budget du lotissement Aérospace Campus.

Avertissement technique : les évolutions sont exprimées dans le dossier en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation.

ANNEES	2007	2008	2009	2010
Indice des prix	1,8%	2,8%	0,03%	2,0%

(1ÈRE PARTIE) LE SCHEMA D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL EN 2009

Le bilan financier de l'année 2009 commence à se dessiner. La section de fonctionnement se présente de manière assez conforme aux prévisions de mars 2009, après adoption de la fiscalité partagée.

Les ressources fiscales larges (y compris els compensations fiscales et la TEOM) devraient s'élever à environ 552 M€. A ces 552 M€ s'ajoutent le montant de la dotation globale de fonctionnement (part dotation d'intercommunalité) de 40 M€ et 68 M€ de recettes diverses.

Compte tenu du nouveau format communautaire et de l'instauration de la fiscalité mixte :

- ▮ les versements aux communes représentent 267 M€.
- ▮ Les dépenses de fonctionnement pourraient atteindre 294 M€ (supérieures de 200 M€ à celles de 2008).

▮ Les dépenses d'investissement sont estimées à 152 M€ , ce qui représente environ 50% des inscriptions budgétaires.

▮ L'annuité de dette s'élèvera à 13 M€ au maximum.

Si en 2009, l'excédent est mobilisé pour 10 M€, l'emprunt d'équilibre sera de 56 M€, ce qui représente une nette progression par rapport à 2008 (26 M€).

Cet emprunt supérieur à celui de 2008 est rendu nécessaire pour financer les compétences nouvellement transférées. Le nouvel équilibre du budget du Grand Toulouse dépend désormais de l'équilibre des compétences transférées qui sera d'abord examiné et de celui en évolution des compétences anciennes du Grand Toulouse.

EQUILIBRE GENERAL	CA 2008	CA prévisionnel 2009	VARIATION
EMPLOIS			
Reversements aux communes	279 M€	267 M€	-4,59%
Dépenses d'investissement	71 M€	152 M€	113,44%
Dépenses de fonctionnement communautaires	94,00	294 M€	211,83%
Dette	7 M€	13 M€	85,16%
	451 M€	726 M€	60,49%
RESSOURCES			
Emprunt	26,00	56 M€	114,74%
Fiscalité large dt TEOM	382,00	552 M€	44,07%
Dotation d'intercommunalité	13,00	40 M€	206,77%
Redevances, tarifs, loyers, subventions	24,00	68 M€	182,49%
Variation de l'excédent	6,00	10 M€	66,17%
	451,00	726 M€	60,49%

° Pour faciliter la comparaison entre 2008 et 2009 le ticket modérateur (TP) apparaît dans ce tableau à l'identique de 2008, c'est-à-dire en atténuation des recettes fiscales alors que désormais sa comptabilisation s'effectue dans les dépenses de fonctionnement. Les évolutions sont exprimées dans le dossier en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, de 0.3% en 2009.

RAPPEL DE L'ÉQUILIBRE RELATIF AUX NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

Comme le montre le tableau ci-dessous les dépenses concernant l'extension des compétences représentent 70 millions d'euros en investissement au budget principal et 142 millions d'euros en fonctionnement.

La voirie domine largement en terme de coûts transférés avec un total de 98 millions d'euros. Les déchets (94 M€) représentent également près de 44 % des dépenses nouvelles.

Les dépenses transférées en matière d'urbanisme s'élèvent à 5 M€. 8 M€ d'annuité de dette apparaissent au fait du transfert des patrimoines des syndicats intercommunaux. Enfin, le coût des services support a été évalué en coût net (charges constatées augmentées des remboursements à la Ville de Toulouse des services qu'elle a mis à disposition de la communauté et dimi-

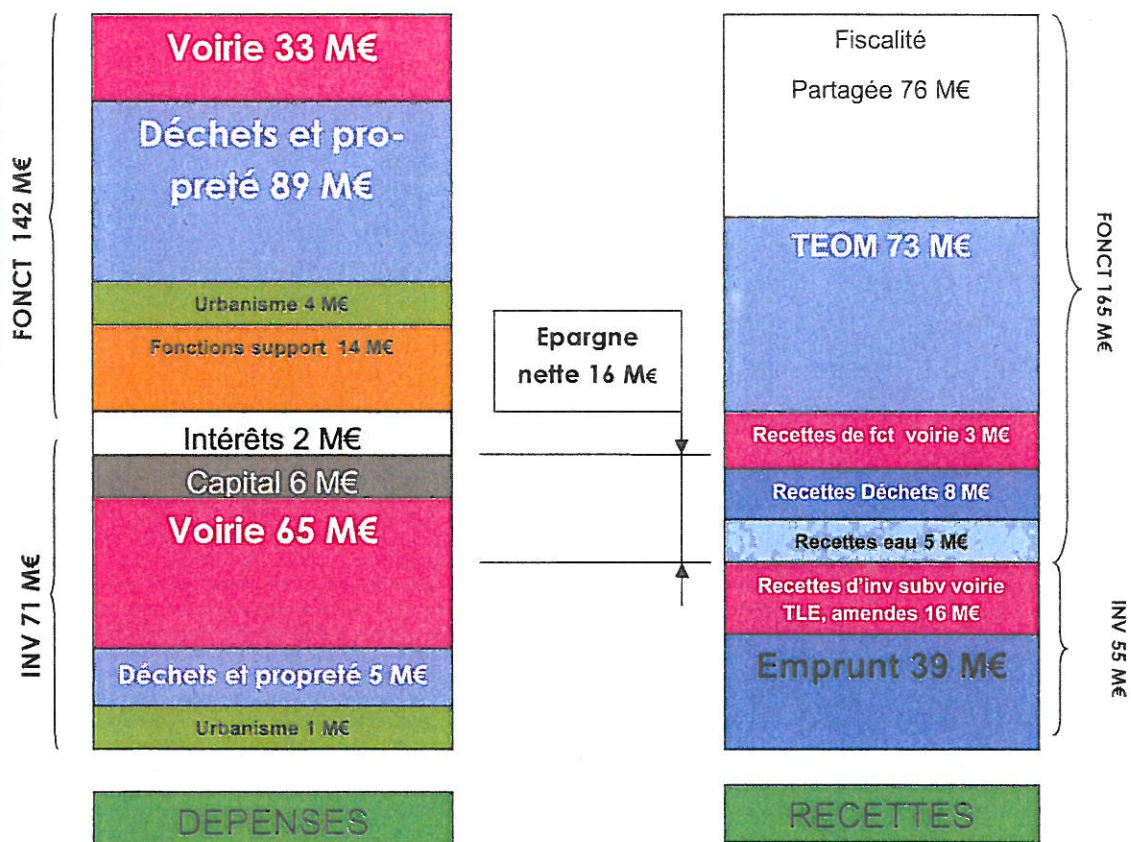
nuées des remboursements de la ville de Toulouse pour les services mutualisés à partir de la communauté) à 14 M€.

Compte tenu des ressources transférées :

- ▶ Au premier rang, la fiscalité ménage partagée avec les communes de 76 M€.
- ▶ La TEOM de 73 M€.
- ▶ Les autres recettes représentant environ 32 M€.

l'emprunt consacré aux nouveaux investissements communautaires serait de 39 M€ sur les 56 M€ globaux.

Le schéma ci-dessous permet de mesurer la capacité d'autofinancement transférée des communes au Grand Toulouse, soit 16 M€.



Avertissement technique : les évolutions sont exprimées dans le dossier en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation.

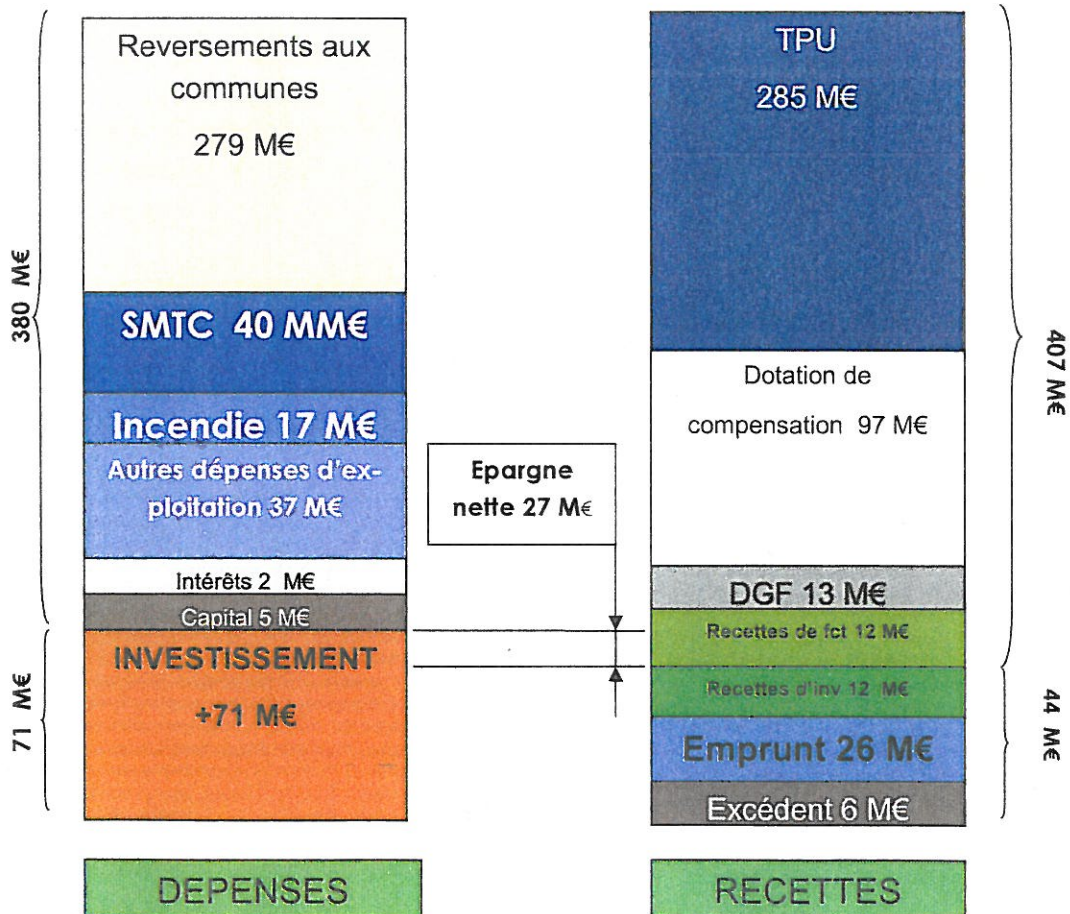
L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 AU...

Comme le montre le schéma ci-dessous, l'équilibre financier en 2008 se présentait avec une épargne nette de 26 M€. Elle passe à 56 M€ en 2009.

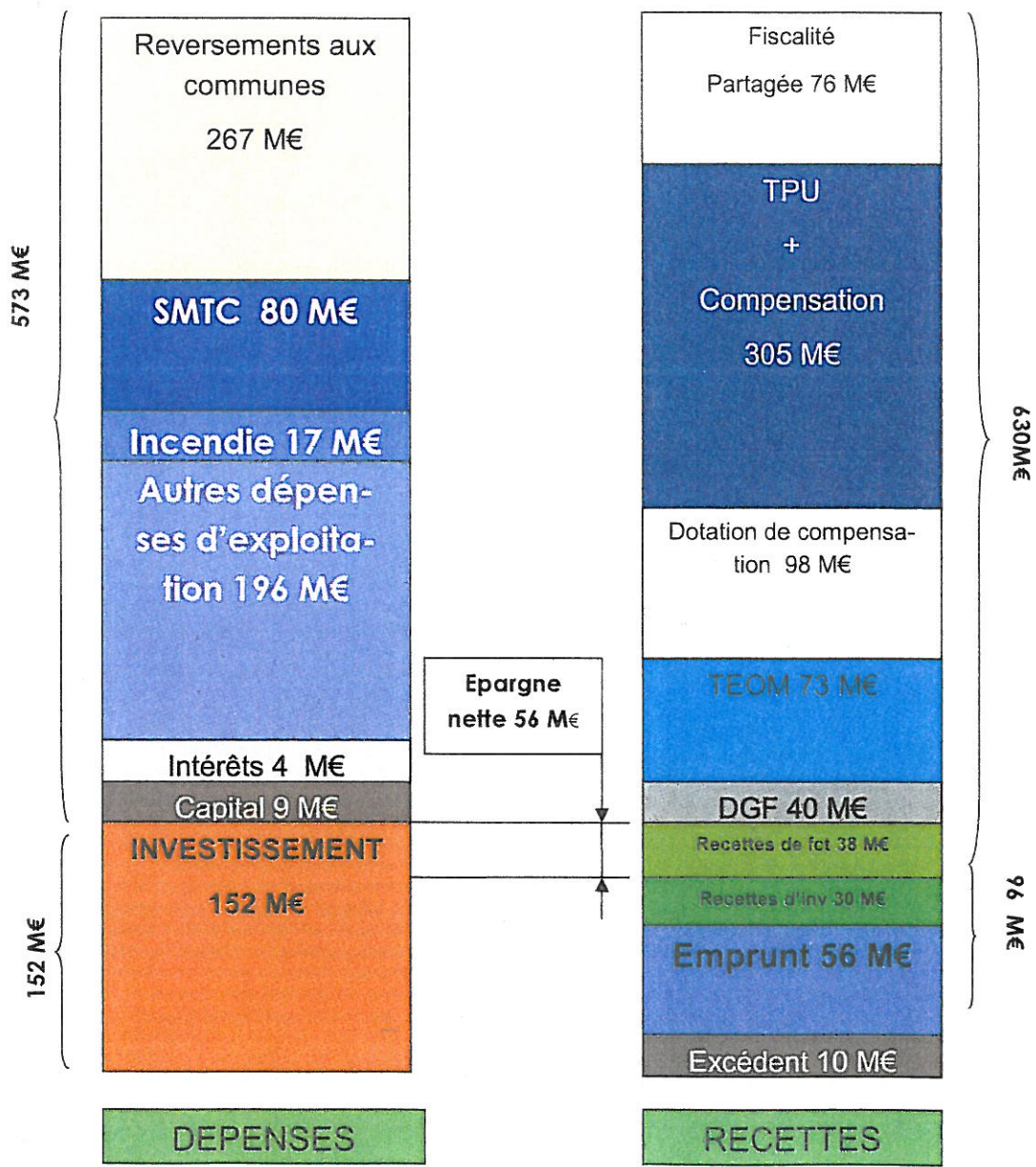
En 2009, les recettes de fonctionnement de 630 M€ couvriront les dépenses de fonctionnement de 573 M€ et permettront une épargne nette de 56 M€. Le financement des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette, estimé à 152 M€, s'opèrerait de la manière suivante :

- ▷ Épargne nette de 56 M€ soit 37%

- ▷ L'emprunt, 56 M€ soit 37 %
- ▷ Les subventions, FCTVA, 30 M€ soit 20%
- ▷ La mobilisation de l'excédent de 10 M€ soit 6%.



....COMPTE ADMINISTRATIF PRÉVISIONNEL DE 2009



2009, LA STRUCTURE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans l'épure du compte administratif prévisionnel de 2009, les recettes progressent de 55% par rapport à 2008 et atteignent un montant de 630 M€.

Les recettes fiscales (553 M€) occupent un poids de 88% restant conséquent mais plus faible que celui de 2008 (383 M€) soit 94%. Ces ressources sont également diversifiées : la taxe professionnelle unique reste prépondérante mais la part qu'elle occupait dans les recettes passe de 70 à 48%. Elle augmente de 7%.

Les impôts ménage représentent 76 M€ (12% des recettes) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 73 M€ (12% des recettes).

La dotation d'intercommunalité de la DGF représente également un poids plus marqué 6% au lieu de 3%.

Essentiellement dû aux transferts de 2008, la communauté urbaine va percevoir des produits d'exploitation alors qu'il s'agissait de recettes réellement marginales dans l'ancien format (bases de loisirs et subventions de l'Etat pour le PLIE).

Evolution des recettes de fonctionnement par nature

En milliers d'euros	CA 2008	Structure CA 2008	CA prévisionnel 2009	Structure CA 2009	Variation CA 2009/CA 2008
Fiscalité partagée	0	0,00%	75 664	11,98%	
Taxe professionnelle unique	285 355	70,18%	307 059	48,62%	7%
dt produit des impôts directs	274 897	67,61%	297 353	47,08%	8%
dt compensations fiscales	5 869	1,44%	4 706	0,75%	-20%
dt ticket modérateur	-2 078	-0,51%	0	0,00%	-100%
dt rôles supplémentaires	6 667	1,64%	5 000	0,79%	-25%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0,00%	72 951	11,55%	
Dotation de compensation	97 300	23,93%	98 078	15,53%	0%
Produits fiscaux larges	382 655	94,12%	553 752	87,67%	44%
Dotation d'intercommunalité	12 885	3,17%	40 252	6,37%	211%
Divers produit d'exploitation	11 035	2,71%	37 602	5,95%	240%
Total des ressources réelles de fonctionnement	406 576	100,00%	631 307	100,00%	55%

En 2009, les dépenses communautaires pourraient s'élever à 567 M€. Les reversements aux communes sont de 267 M€ représentant 47% des dépenses de la section de fonctionnement alors qu'en 2008, leur poids était de 72%. Les actions communautaires s'élèveront à environ 297 M€ dont 104 M€ de charges de personnel,

80 M€ de contribution au SMTC et 55 M€ de fournitures, prestations...

Evolution des dépenses de fonctionnement par nature globalisées

En milliers d'euros	CA 2008	Structure CA 2008	CA prévisionnel 2009	Structure CA 2009	Variation CA 2009/CA 2008
Total des charges de fonctionnement brs reversements	106 568	28,4%	297 119	52,4%	178,0%
Total des reversements	268 193	71,5%	267 426	47,2%	-0,6%
ticket modérateur TP		0,0%	2 107	0,4%	
Total des charges réelles de fonctionnement	374 761	100,0%	566 652	100,0%	50,8%

Les évolutions sont exprimées en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, de 0,3% en 2009

2009, LA STRUCTURE DES DÉPENSES

Evolution des dépenses de fonctionnement par nature détaillées

En milliers d'euros	CA 2008	Structure CA 2008	CA prévisionnel 2009	Structure CA 2009	Variation CA 2009/CA 2008
Charges de gestion courante	24 676	23,2%	55 294	18,6%	123,4%
Charges de personnel	10 039	9,4%	104 716	35,2%	939,9%
Participations et contributions	69 424	65,1%	133 000	44,8%	91,0%
- de SMTC	42 775	40,1%	80 000	26,9%	86,5%
- de incendie	16 554	15,5%	17 000	5,7%	2,4%
Frais financiers	2 352	2,2%	3 972	1,3%	68,4%
Charges exceptionnelles	77	0,1%	137	0,0%	77,3%
Total des charges de fonctionnement hors reversements	106 568	100,0%	297 119	100,0%	178,0%
Attribution de compensation	228 149	85,1%	263 123	98,4%	15,0%
Dotation de solidarité communautaire	40 044	14,9%	4 303	1,6%	-89,3%
Total des reversements	268 193	100,0%	267 426	100,0%	-0,6%
Total des charges hors ticket modérateur	374 761		564 545		
ticket modérateur TP			2 107		
Total des charges réelles de fonctionnement	374 761		566 652		50,8%

Compte tenu d'un budget global de 308 M€, il est envisagé de réaliser, en 2009, 152 M€ d'investissement soit 50% environ des dépenses inscrites.

En 2010, le Grand Toulouse engagera un vote des dépenses d'investissement en autorisation de programme. Ce dispositif qui permet d'engager la totalité d'une opération en inscrivant annuellement les dépenses prévisionnelles devrait être de nature à améliorer les taux de réali-

sation.

Comme l'indique le tableau ci-dessous les dépenses d'investissement se modifient également en structure. La communauté disposait d'un budget composé très fortement de subventions d'équipement versées à des partenaires pour des opérations dans lesquelles elle n'était pas maître d'ouvrage. Ce poste passe de 43 % à 14% au profit des dépenses directes d'équipement.

Evolution des dépenses d'équipement par nature

En milliers d'euros	CA 2008	Structure CA 2008	CA prévisionnel 2009	Structure CA 2009	Variation CA 2009/CA 2008
Etudes	1 237	1,76%	1 477	0,97%	19%
Subventions d'équipement versées	30 591	43,55%	20 675	13,60%	-33%
Acquisitions	9 258	13,18%	48 568	31,95%	423%
Travaux	27 349	38,94%	79 139	52,06%	189%
Total des dépenses d'équipement	68 435	97,44%	149 859	98,59%	118%
Avances aux SEM, fds d'insonorisation et à l'EPFL	1 800	2,56%	2 143	1,41%	19%
Total des dépenses financières	1 800	2,56%	2 143	1,41%	19%
Total des dépenses d'investissement hors dette	70 235	100,00%	152 002	100,00%	116%

Les évolutions sont exprimées en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, de 0,3% en 2009

2ÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU BUDGET 2010

Les perspectives d'évolution du budget 2010 sont conformes aux orientations de 2009 :

- D En dépenses, la stabilité est privilégiée car la rationalisation de l'organisation des compétences, porteuse d'économie d'échelle n'est pas aboutie
- D En recettes, la réforme fiscale a des répercussions immédiates notamment sur le rendement de l'augmentation du taux de TP et sur la progression faible des dotations.

En 2010, le Grand Toulouse va devenir désormais plus autonome dans la réalisation des compétences communautaires. En 2009 les syndicats ayant poursuivi la réalisation des opérations engagées en 2008.

Par ailleurs, la nouvelle organisation des services a requis de la direction des finances et des services opérationnels la mise en place d'une démarche de modification de la segmentation analytique des activités.

Enfin, un troisième facteur doit être pris en compte dans les comparaisons entre 2009 et 2010, il s'agit de la mise en place progressive des mutualisations de services. Dès janvier 2009, certains services administratifs ont été mis à disposition de la Communauté urbaine par la Ville de Toulouse (direction des ressources humaines). De même certains services devenus entièrement communautaires ont été mutualisés avec la ville de Toulouse comme la direction des marchés publics et les affaires juridiques. Au cours de l'année, les conséquences de ces mutualisations ont été pris en compte dans le budget du Grand Toulouse avec une augmentation des postes de dépenses en masse salariale comme en fournitures et l'inscription des recettes correspondant aux remboursements.

Pour 2010, de nouvelles mutualisations apparaissent ou sont prises en compte en année complète.

I - La programmation des dépenses

Sous le signe de la stabilité les compétences transférées en 2008, connaîtront des hausses identiques à

celles qui étaient constatées globalement dans les budgets des communes de 2004 en 2007. Les autres compétences sont également stables. La progression globale avoisinera 3,6 % de progression nominale soit 1,6% en évolution réelle.

La politique des transports, en 2009, a mobilisé 40 M€ de plus qu'en 2008, soit un doublement de l'effort des collectivités. En 2010, compte tenu que le cycle d'investissement du syndicat mixte est en phase de démarrage, le besoin de financement resterait au même niveau que 2008.

En investissement, les compétences transférées en 2008 sont reportées à l'identique des charges transférées par les communes.

1. Les dépenses d'exploitation des services communautaires

A. Les compétences transférées en 2008 :

Comme le montre l'évolution des compétences nouvelles dans les budgets des communes ou des syndicats :

- D La propreté, l'urbanisme, et la voirie sont des politiques publiques dont les coûts sont restés stables de 2004 à 2007.
- D Les déchets en revanche évoluent fortement. En 2009, ce rythme de croissance reste de mise car la TGAP, taxe pénalisant les activités comme l'incinération des ordures ménagères a été augmentée. La majoration de son tarif représente 2,2 M€ pour 2010 en année pleine.

Les charges correspondant aux services support représentent 26 M€. Elles sont constituées de charges de personnel des directions fonctionnelles et de frais généraux des services communautaires.

Compte tenu des mutualisations ascendantes (Ville vers CU) ou descendantes (CU vers Ville) les remboursements représenteront 12 M€. Le solde, 14 M€ est financé par une partie de la fiscalité partagée. Des mutualisations existent également avec des communes autres que Toulouse.

B. Les compétences anciennes transférées en 2001

En fonctionnement le poste qui pèse le plus dans le

Les évolutions sont exprimées en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, de 2% en 2010

(I) LA PROGRAMMATION EN DÉPENSES

budget du Grand Toulouse est toujours celui des contributions :

- ▮ Contribution au SMTC stabilisée à 80 M€
- ▮ Le contingent incendie qui évolue de l'inflation et qui s'élèverait à 17 M€
- ▮ La participation à DECOSET qui se traduira par une inscription budgétaire de 28 M€ au lieu de 26,7 M€ en 2009.

Les compétences de 2001 du Grand Toulouse évoluent faiblement de 1,82%.

Les dépenses communes sont composées notamment des loyers des bâtiments des services commu-

nautaires et des charges de fonctionnement liées à ces immeubles.

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement en 2010 devrait avoisiner en mouvements réels et hors reversements aux communes 308 M€.

La progression est de 1,6% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2009, le taux de réalisation escompté en 2009 étant de 94 %.

2. Les reversements aux communes

L'attribution de compensation est dégressive puisqu'elle prend en compte le mode de financement

Evolution des charges des compétences transférées	2004	2005	2006	2007	Evolution moy de 2004 à 2007
Propreté	19 627 384	20 121 076	18 783 748	19 887 104	-1,20%
Déchets	43 310 344	47 228 522	53 570 455	60 824 271	10,20%
Voirie	29 696 258	30 615 408	30 433 399	31 700 528	0,60%
Urbanisme	2 855 764	3 284 477	3 367 685	3 450 245	4,80%
Total	95 489 750	101 249 483	106 155 287	115 862 148	4,40%

Evolution des dépenses de fonctionnement hors reversements par domaine d'activité				
En milliers d'euros	CA prévisionnel 2009	BP 2010	Structure BP 2010	Variation BP2010/CA 2009
Compétences transférées en 2008				
Urbanisme	4 000	4 100	1,33%	0,49%
Ordures ménagères	66 000	69 000	22,41%	2,50%
Propreté	21 000	22 000	7,14%	2,71%
Voirie	33 000	34 000	11,04%	1,01%
Fonctions support	23 000	26 000	8,44%	10,83%
Frais financiers	2 000	2 000	0,65%	-1,96%
Total compétences transférées en 2008	149 000	157 100	51,01%	3,37%
Compétences transférées en 2001				
SMTC	80 000	80 000	25,98%	-1,96%
Incendie	17 000	17 224	5,59%	-0,67%
Autres compétences	34 119	35 435	11,51%	1,82%
Dépenses communes	12 000	13 000	4,22%	6,21%
Fonctions support	3 000	3 200	1,04%	4,58%
Frais financiers	2 000	2 000	0,65%	-1,96%
Total compétences transférées en 2001	148 119	150 859	48,99%	-0,15%
Total	297 119	307 959	100,00%	1,62%

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

des investissements des communes et donc la dette récupérable qui s'éteint annuellement.

La prévision d'attribution de compensation est évaluée à 263 M€ et prend en compte la participation exceptionnelle de la ville de Toulouse, pour le financement des transports.

L'hypothèse retenue pour le montant de la dotation de solidarité communautaire 2010, est une augmentation de 2,5 M€. La dotation de solidarité s'élèverait à 7 M€.

3. La structure des dépenses de fonctionnement

Elle apparaît dans les tableaux ci-dessous :

- ▮ Les reversements représentent 47% des dépenses

et les dépenses des services publics communautaires, 53%

Dans le tableau développé des charges, les dépenses qui évoluent le plus fortement sont celles de personnel avec une hausse de 4,6%.

Les « charges de gestion courante » correspondent à l'achat des fournitures et aux prestations fournies pour la réalisation des compétences communautaires. Ce poste progresserait de 3,6%.

2. La programmation des investissements

La capacité d'investissement du Grand Toulouse devrait se situer autour de 180 M€, ce qui représente 1,3 Md d'euros de 2009 à 2015. Rappelons

Evolution des dépenses de fonctionnement par nature

En millions d'euros	Prévisions budgétaires 2009	CA prévisionnel 2009	BP 2010	Structure BP 2010	Variation BP2010/CA 2009
Total des charges de fonctionnement hors reversements	316 916	297 119	307 959	53,06%	1,62%
Total des reversements aux commu-	267 426	267 426	269 990	46,52%	-1,02%
ticket modérateur TP	2 945	2 107	2 451	0,42%	14,05%
Total des charges réelles de fonctionnement	587 287	566 652	580 400	100,00%	0,42%

Tableau développé de l'évolution des dépenses de fonctionnement par nature

En millions d'euros	Prévisions budgétaires 2009	CA prévisionnel 2009	BP 2010	Structure BP 2010	Variation BP2010/CA 2009
Charges de gestion courante	68 747	55 294	58 059	10,00%	2,94%
Charges de personnel	104 821	104 716	111 750	19,25%	4,62%
Participations et contributions	133 307	133 000	134 000	23,09%	-1,22%
di SMTC	30 000	30 000	30 000	13,78%	-1,96%
di incendie	17 000	17 000	17 224	2,97%	-0,67%
Frais financiers	9 118	3 972	4 000	0,69%	-1,27%
Charges exceptionnelles	923	137	150	0,03%	7,34%
Dépenses imprévues					
Total des charges de fonctionnement hors reversements	316 916	297 119	307 959	53,06%	1,62%
Attribution de compensation	263 123	263 123	262 990	45,31%	-2,01%
Dotation de solidarité communautaire	4 303	4 303	7 000	1,21%	59,49%
Total des reversements	267 426	267 426	269 990	46,52%	-1,02%
ticket modérateur TP	2 945	2 107	2 451	0,42%	14,05%
Total des charges réelles de fonctionnement	587 287	566 652	580 400	100,00%	0,42%

LA PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

que la communauté d'agglomération avait arrêté un plan pluriannuel d'investissement de 2005 à 2008 de 305 M€ soit un montant 76,25 M€ par an.

Bien sûr cette capacité d'investissement sera confirmée ou infirmée par l'étude des futures ressources fiscales de la communauté urbaine.

Pour 2010, la programmation des dépenses d'investissement hors dette prévoit :

- ▷ 79,7 M€ pour les compétences transférées dont 6 M€ pour les biens achetés en commun du fait des fonctions support mutualisées qui

feront l'objet d'un remboursement sous forme de loyer par la ville (trois quart environ seront imputés à Toulouse). Ces loyers seront basés sur l'amortissement technique du matériel.

▷ 100,8 M€ pour les compétences transférées en 2001 avec une progression notable de la politique du logement social, des études urbaines et du développement économique notamment la ZAC du Cancéropôle pour laquelle il est prévu une subvention d'équilibre de 8 M€.

Evolution des dépenses d'investissement hors dette par domaine d'activité

En milliers d'euros	CA prévisionnel 2009	CA prévisionnel 2010	Structure 2010	Variation BP2010/CA 2009
Compétences transférées en 2008				
Urbanisme	1 000	1 000	0,55%	-1,96%
Ordures ménagères	5 000	5 200	2,88%	1,96%
Propreté	1 000	1 000	0,55%	-1,96%
Voirie	64 000	66 500	36,84%	1,87%
Fonctions support	900	6 000	3,32%	553,59%
Total compétences transférées en 2008	71 900	79 700	44,16%	8,67%
Compétences transférées en 2001				
Voirie structurante	33 300	37 000	20,50%	8,93%
Autres compétences	46 800	63 800	35,35%	33,65%
Total compétences transférées en 2001	80 100	100 800	55,84%	23,38%
Total	152 000	180 500	100,00%	16,42%

Evolution des dépenses d'investissement hors dette par nature

En milliers d'euros	Prévisions budgétaires 2009 y compris les reports	CA prévisionnel 2009	CA prévisionnel 2010	Structure 2010	Variation BP2010/CA 2009
Études	10 097	1 477	1 500	0,83%	-0,45%
Subventions d'équipement versées	86 281	20 675	27 000	14,96%	28,03%
Acquisitions	76 999	48 568	50 000	27,70%	0,93%
Travaux	133 060	79 139	100 000	55,40%	23,88%
Total des dépenses d'équipement	306 437	149 859	178 500	98,89%	16,78%
Avances aux SEM, fds d'insonorisation et à l'EPFL	2 143	2 143	2 000	1,11%	-8,51%
Total des dépenses financières	2 143	2 143	2 000	1,11%	-8,51%
Total des dépenses d'investissement hors dette	308 580	152 002	180 500	100,00%	16,42%

(II) LA CROISSANCE DES RECETTES, LEUR DIVERSIFICATION ET LEUR IMPACT SUR LES ÉQUILIBRES GÉNÉRAUX

Les conditions de la réalisation de la programmation des dépenses vont bien sûr dépendre fortement du projet de loi de finances.

être supérieure à l'augmentation moyenne pondérée des taxes ménages votées en 2009 par les communes ou la progression moyenne de leur taxe d'habitation.

1) La fiscalité

La taxe professionnelle

Pour 2010, le texte du projet de loi prévoit des mesures transitoires. En effet la CLA comme la CC à la valeur ajoutée sera calculée sur l'année écoulée. De ce fait, pour 2010 il est envisagé :

- D Que l'Etat perçoive la nouvelle CLA et CC des entreprises
- D Que l'Etat reverse aux collectivités locales une compensation égale au montant qu'elles auraient perçu dans l'ancien dispositif de taxe professionnelle
- D Que les collectivités puissent voter une augmentation du taux de TPU qui ne s'appliquera que sur le montant de la CLA
- D La variation du taux de TPU ne pourra pas

Pour le Grand Toulouse, si la base de taxe professionnelle augmente de 4%, la compensation versée par l'Etat sera de 307 M€ après application du ticket modérateur (2,4 M€).

Le Grand Toulouse pourra augmenter ses taux de 0,55% (augmentation moyenne de la taxe d'habitation). L'effet de l'augmentation du taux qui passerait dans cette hypothèse à 20,15% produira un montant de produit fiscal complémentaire de 437000 euros.

La fiscalité ménage

En prenant une hypothèse d'augmentation de 2% des bases de taxe d'habitation et 0,5 % pour les bases de foncier bâti, sans augmentation des taux, le produit fiscal sera de 1 M€ supérieur à celui de 2009. L'augmentation de la pression fiscale de 1%, procurerait 770 000 euros de produit fiscal sup-

Evolution des recettes de fonctionnement par nature

	Prévisions bud- gétaires 2009	CA prévisionnel 2009	BP 2010	Structure BP 2010	Variation BP2010/CA 2009
Fiscalité partagée	75 664	75 664	76 560	11,92%	-0,80%
Taxe professionnelle unique	397 192	403 030	409 076	63,71%	-0,49%
- dit produit des impôts directs	297 353	297 353	309 684	48,23%	2,10%
- dit compensations fiscales	4 706	4 706	3 530	0,55%	-26,46%
- dit ticket modérateur	-2 945	-2 107	-2 451		
- dit rôles supplémentaires	0	5 000	0		
- dit dotation de compensation	98 078	98 078	98 313	15,31%	-1,73%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	72 951	72 951	74 170	11,55%	-0,32%
Redevance spéciale			1 000	0,16%	
Dotations d'intercommunalité	40 252	40 252	40 287	6,27%	-1,88%
Divers produits d'exploitation	47 930	39 709	41 000	6,39%	1,23%
Total des ressources réelles de fonctionnement	633 990	631 607	642 093	100,00%	-0,33%

Les évolutions sont exprimées en termes réels c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, de 2% en 2010

LA FISCALITÉ

plémentaire.

La TEOM

Compte tenu de la croissance des bases pour les quatre dernières années (2,7% en moyenne) une hypothèse d'augmentation de 2% a été retenue soit un

TP	2007	2008	2009	Prévision budget	
				2010 (taux constant)	2010 (taux ajusté)
Bases nettes TP	1 310,302	1 371,742	1 483,797	1 543,149	1 543,149
Taux de TP (taux 2009 constant)	20,02%	20,04%	20,04%	20,04%	20,04%
Evolution du taux en 2010		0,10%	0,00%		0,55%
Effet taux sur la base de la cotisation locale d'activité					0,437
Produit fiscal avant application du plafonnement	262,322	274,897	297,353	309,247	309,684
Taux d'entreprises plafonnées	33,2%	48,87%	73,00%		
Ticket modérateur	1,414	2,078	2,107	2,451	2,451
Produit fiscal	260,908	272,819	295,246	306,796	307,233
Evolution du produit fiscal	5,43%	4,57%	9,43%	3,91%	4,06%
Compensations fiscales	6,949	5,869	4,288	3,530	3,530
Total	267,857	278,688	299,534	310,326	310,763
Evolution du produit	5,41%	4,04%	8,82%	3,60%	3,75%
Compensation TP part salaires	96,297	97,300	98,078	98,313	98,313
Total	364,154	375,988	397,612	408,639	409,076
Evolution du produit	4,18%	3,25%	6,79%	2,77%	2,88%
bases nettes de TH			786,435	802,164	802,164
taux			4,02%	4,02%	4,06%
Evolution					1%
produit TH			31,615	32,247	32,569
bases nettes de FB			844,543	849,434	849,434
taux			5,18%	5,18%	5,23%
Evolution					1%
produit FB			43,747	44,001	44,441
bases nettes de FNB			1,252	1,277	1,277
taux			24,14%	24,14%	24,38%
Evolution					1%
produit FNB			0,302	0,308	0,311
Total fiscalité partagée			75,664	76,556	77,321
Evolution du produit de fiscalité partagée				1,18%	2,19%
bases nettes de TEOM			767,619	782,971	782,971
taux			9,47%	9,47%	9,47%
Evolution					-
produit TEOM			72,716	74,170	74,170
redevance spéciale				1,000	1,000
Total			72,716	75,170	75,170

LES AUTRES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

produit fiscal à taux constants de 1,5 M€ supérieur à celui de 2009. La redevance spéciale a été inscrite pour 1 M€.

2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont de deux types :

Les compensations appartenant aux dotations d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat. D'un montant de 4,3 M€ en 2009, elles passeraient à 3,5 M€.

La deuxième compensation que perçoit le Grand Toulouse est celle correspondant à la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Recyclée dans la dotation globale de fonctionnement, elle augmente de 0,24% en 2010 passant de 98,078 M€ à 98,313 M€.

3) La Dotation d'intercommunalité de la DGF

Le projet de loi de finances (cf. page 4) fixe la progression de la dotation par habitant à - 0,88% pour les communautés urbaines.

Pour le Grand Toulouse cette dotation individuelle était de 60 euros en 2009. Elle est donc de 59,47 euros par habitant en 2010. Si on considère une augmentation de population de 6500 habitants, la dotation d'intercommunalité pourrait s'élever à 40,287 M€ soit moins de 1% de progression par rapport à 2009.

4) Les autres recettes : subventions, participations et autres produits d'exploitation

Elles devraient avoisiner les 41 M€ en 2010.

5) Les autres recettes d'investissement

Le fonds de compensation de la TVA

Le Grand Toulouse a signé la convention avec l'Etat pour percevoir le FCTVA avec un an de décalage. Les conditions pour bénéficier de ce versement anticipé est d'exécuter 130 M€ de dépenses. Dans ces conditions qui devraient être réalisées le FCTVA s'élèverait à 18 M€ en 2010, correspondant aux dépenses éligibles de 2009 (environ 100 M€).

La TLE

Le Grand Toulouse va commencer à percevoir les taxes locales d'équipement en 2010 à partir de juillet. Pour 6 mois de perception la prévision est de 3,6 M€.

Les amendes de police sont également intégrées dans cette prévision budgétaire pour 5,3 M€.

Les subventions et participations représenteraient 15% des dépenses d'équipement soit un montant de 27,90 M€.

Les avances

Les avances versées aux SEM pour l'exécution des conventions publiques d'aménagement représentent 2,16 M€ de remboursement.

DGF en millions d'euros	2007	2008	2009	2010
Dotation d'intercommunalité	12,794	12,885	40,254	40,287
Evolution de la dotation d'intercommunalité		0,71%	212,41%	0,08%

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET 2010

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ESQUISSE BUDGETAIRE 2010 PROSPECTIVE

en millions d'euros

Fiscalité large TP	409,08		
Fiscalité partagée	75,56		
DGF	40,29		
TEOM	74,17		
Redevance spéciale	1,00		
Autres recettes	41,00		
Total des recettes	642,09		
AC	262,99		
DSC	7,00		
Produit disponible	372,10		
<hr/>			
Fonctionnement	307,96	Épargne brute	64,14
Intérêts	4,00	Remb avances	2,16
Personnel	111,75	FCTVA	18,83
Interv. communautaires	192,21	dette récupérable	1,00
		subventions	27,90
		TLE, amendes, autres	3,90
		Cessions	0,50
		Emprunt	67,57
		Total recettes	191,00
		Remb capital	10,50
		Investissements	180,50
		Avances+Part 3A	0,00
		Total dépenses	191,00

Comme le résume l'esquisse budgétaire ci-dessus les équilibres financiers se révèlent satisfaisants pour cette deuxième année de fonctionnement de la communauté urbaine.

L'épargne brute représente 64 millions d'euros et permet de couvrir le remboursement du capital de la dette d'une part et de participer au financement des dépenses d'investissement pour 54 millions d'euros. Le montant des dépenses d'équipement étant de 180,5 millions d'euros, l'épargne nette (54 M€) représente 29% du financement global.

Toutefois le recours à l'emprunt de 69 millions d'euros devrait créer une annuité de dette de 7 millions d'euros en 2011 qui s'additionnera à l'annuité de dette actuelle. Cette montée en charge de l'endettement doit être considérée comme une tendance structurelle sans danger tant que le Grand Toulouse garde toutes ses capacités à rembourser son emprunt.

La prospective financière devrait fournir un éclairage majeur sur « ces capacités » et marges de manœuvre futures du Grand Toulouse.



COMMUNAUTÉ URBAINE DU
GRAND TOULOUSE

1 PLACE DE LA LÉGION D'HONNEUR
31 000 TOULOUSE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE FINANCES
ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DIRECTION DES FINANCES